

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

DELIBERATION 2023-06-41

OBJET : LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « LA BULLE D'AIR » – AVENANT A LA CONVENTION 2021-2023 SIGNEE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU FINISTERE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2023

Date d'affichage : 22 juin 2023

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE
Jean-Yvon BOUCHEVARO à Gisèle LE DALL
Pierre BODART à Claire LE ROY

Monsieur Alain LAMOUR a été nommé secrétaire de séance.

**LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « LA BULLE D'AIR » – AVENANT A LA CONVENTION
2021-2023 SIGNÉE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DU FINISTERE**

Depuis 2008, la Ville de Guipavas développe, au regard des besoins et des constats partagés par les acteurs de la petite enfance, des actions en faveur de l'accueil du jeune enfant.

La mise en place, en septembre 2013, du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Bulle d'Air » s'inscrit dans cette dynamique. Ce lieu d'accueil enfants-parents est un espace de rencontre et de loisirs pour le bébé, le jeune enfant, pour les parents ou adultes tutélaire qui en ont la charge et futurs parents.

La Ville de Guipavas, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère ont signé une convention ayant pour objectifs le fonctionnement et le financement du LAEP pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023.

Afin de permettre à la Ville de Guipavas de percevoir la subvention du Conseil départemental et dans l'attente d'une décision quant au renouvellement du soutien financier pour 2024, il est nécessaire de modifier par avenant le date de fin de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2023.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, est invité à :

- APPROUVER l'avenant à la convention 2021-2023 signée avec le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère pour le fonctionnement du LAEP « La Bulle d'Air » ;
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant.

P.J. : Avenant à la convention.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
A GUIPAVAS, LE 30 JUIN 2023

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Alain LAMOUR

